



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Garonne

DSDEN 31  
Cabinet  
n° SG31-D-063  
Affaire suivie par :  
Sylvie Estivals  
IEN mission Arts et Culture  
Mél : [ien31-muret@ac-toulouse.fr](mailto:ien31-muret@ac-toulouse.fr)

Toulouse, le 26 mai 2021

Monsieur le directeur académique de Haute-Garonne

à

75 Rue Saint-Roch  
31400 TOULOUSE

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles  
S/c de mesdames et messieurs les IEN

**Objet : Dispositifs culturels dans le premier degré - campagne 2021-2022**

Dans le cadre du plan pour le développement des arts et de la culture à l'école, des projets culturels seront aidés financièrement pour l'année scolaire 2021-2022.

Les projets artistiques et culturels pouvant être financés par l'Éducation nationale devront être saisis et déposés par les écoles dans l'**application ADAGE** dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Je vous invite à consulter le livret « Campagne d'appel à projets – 1<sup>er</sup> degré – Public- 31 » via le **portail web Arena (joint à cet envoi également)**.

Le directeur - la directrice d'école veillera à ce que l'élaboration et la saisie du contenu du projet soient réalisées dans les **délais indiqués ci-dessous**.

Calendrier prévisionnel


Evènement	Début	Fin
Mise en ligne du livret de la campagne d'appel à projets d'Education Artistique et Culturelle	A partir du 25 mai 2021	
Lancement de la campagne via ADAGE – saisie des projets	25 mai 2021	17 septembre 2021
Évaluation par les corps d'inspection et conseillers pédagogiques	20 septembre 2021	1 <sup>er</sup> octobre 2021
Commission de sélection des projets	Du 4 au 8 octobre 2021	
Notification aux écoles via l'application ADAGE	A partir du 11 octobre 2021	

Je vous rappelle qu'aucun projet ne sera pris en compte après la fermeture de la campagne d'appels à projet.

**Les enseignants seront informés du résultat de la commission via la consultation de l'application ADAGE dès le 11 octobre 2021.**

Les projets culturels qui auront été retenus par la commission départementale de sélection seront mis en œuvre pour l'année scolaire 2021-2022.

Je vous prie de trouver ci-joint la note de cadrage des dispositifs culturels du premier degré.



Mathieu Sieye